

CONSEIL DE DEONTOLOGIE**« C'est vous qui le dites » épinglé**

Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a jugé partiellement fondée une plainte qui visait un débat sur la sécurité routière diffusé sur l'antenne de VivaCité dans l'émission *C'est vous qui le dites* présentée à l'époque par Benjamin Maréchal.

Fin novembre 2017, une émission consacrée à la mort d'un jeune scout dans un accident de la route avait fait polémique. Des proches de la victime, indignés par la manière dont le débat avait été posé (« *Rouler au-delà de 60-70 km/h quand on approche une troupe de scouts, c'est forcément un risque ou pas toujours ?* ») avaient publié une lettre ouverte, tandis que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait ouvert une instruction, toujours en cours. Les plaignants estimaient que la douleur des proches de la victime n'était pas prise en compte et s'offusquaient également que la rédaction ait donné son accord pour traiter ce sujet.

Le Conseil de déontologie journalistique a estimé, bien que reconnaissant l'intérêt général du sujet, que « *le média n'avait pas*

porté une attention suffisante aux éventuelles répercussions de la diffusion de ce sujet d'information sur les personnes victimes directes ou indirectes des faits. »

Par ailleurs, si le média est libre de débattre d'un tel sujet, le CDJ a considéré « *qu'au vu du contexte [...], la formulation binaire et provocante de la question d'ouverture, dont le sens était particulièrement ambigu, et la discussion qui s'en était suivie [...] n'avaient pas respecté le préambule (responsabilité sociale) ainsi que les art. 27 (attention aux droits des victimes) et 26 (intrusion dans la douleur des personnes) du Code de déontologie journalistique.* » Les griefs relatifs à la scénarisation et à l'atteinte à la dignité humaine n'ont pas été retenus.

Une autre plainte a également été jugée partiellement fondée. Cette dernière avait été introduite par l'ASBL Genres Pluriels à l'encontre d'un débat consacré dans l'émission à la proposition de révision de la loi sur le changement d'état civil des personnes transgenres. ■